



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs

Question écrite n° 31040

Texte de la question

M Francis Geng attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la tarification telefonique. Il s'avere que le systeme de tarification des communications telefoniques differe au sein d'un meme departement, en particulier dans les communes limitrophes d'un autre departement. L'exemple de la ville de Ceton, dans l'Orne, est significatif : voici des prix de cinq minutes de communication aux heures de bureau : Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), a 12 kilometres de Ceton : 0,73 franc ; La Ferte-Bernard (Sarthe), a 8 kilometres : 3,85 francs ; Chartres (Eure-et-Loir), a 60 kilometres : 5,11 francs ; Paris, a 155 kilometres : 9,44 francs ; Alencon (prefecture de l'Orne), a 60 kilometres : 13,14 francs. Le constat est accablant, les habitants de Ceton sont donc obliges de payer le prix fort pour joindre des correspondants situes dans leur prefecture. Il lui demande si une revision des zones de tarification ne serait pas envisageable pour modifier cette situation injuste.

Texte de la réponse

Reponse. - Les exemples de tarification cites par l'honorable parlementaire, qui peuvent en effet apparaitre a bon droit comme surprenants, resultent entierement du fait que la commune de Ceton, qui fait partie du departement de l'Orne, est incluse dans la circonscription telefonique tarifaire de Nogent-le-Rotrou, situee pour l'essentiel dans le departement voisin d'Eure-et-Loir. Une telle situation n'est pas unique ; ces rattachements dits « exceptionnels » ont resulte, dans un passe souvent lointain, de considerations techniques, voire economiques, dans la mesure ou souvent ils etaient effectuees a la demande des municipalites elles-memes, soit pour disposer plus rapidement du telephone automatique a une epoque ou il etait loin d'etre generalise, soit pour beneficier d'un tarif plus favorable sur les relations les plus frequemment utilisees. Au cas particulier de la commune de Ceton, il n'apparait pas, au travers de l'enquete effectuee, que l'actuelle situation ait suscite de critique appuyee de la part des abonnes ou de la municipalite. Une etude va neanmoins etre entreprise pour determiner le cout d'une eventuelle modification de rattachement, ainsi que ses incidences. En tout etat de cause, il ne faut pas dissimuler que la diminution du prix des communications vers Alencon aurait comme contrepartie une augmentation dans les autres relations, et tout particulierement avec Paris.

Données clés

Auteur : [M. Geng Francis](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31040

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3112